Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 39 (1931)

Heft: 5

Artikel: La Sainte-Alliance et les réfugiés politiques dans le canton de Vaud en 1823-1824

Autor: Martin, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-30379

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

39me année | N° 5 | Sept.-Oct. 1931

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LA SAINTE-ALLIANCE ET LES RÉFUGIÉS POLITIQUES DANS LE CANTON DE VAUD en 1823-1824.

(Lettres confidentielles inédites du landamman Henri Monod à Etienne Dumont.)

(Suite et fin.)

Monod compte sur la providence.

Monsieur Du Mont, membre du
Conseil représentatif, etc.,
Genève.

Monsieur,

Je vois par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire qu'on ne vous en veut guère moins qu'à nous ; il paraît que les grandes puissances veuillent faire voir qu'au milieu des affaires majeures qui les surchargent elles n'oublient cependant pas les détails, puisqu'elles s'occupent de la manière dont vous mariez vos ressortissants. On vou-

drait imiter en tout le fameux Personnage [1], mais on ne sait pas s'environner de ce grandiose qui éblouissait et semblait moins humilier les victimes.

On ne peut sans doute que louvoyer, comme vous le faites, avec ce vent contraire, pourvu que nous puissions nous soutenir jusqu'à la fin de la tempête. A cet égard, Monsieur, il ne tiendra pas à nous; je compte moins sur d'autres qui auraient plus de facilités que nous à se montrer fermes, parce qu'ils n'auraient pas autant de danger à courir. Je dois pourtant vous dire en particulier que, d'après une explication que nous sommes allés demander franchement, nous avons quelque lieu de croire, si l'on peut se fier aux apparences, que le changement que nous avions cru apercevoir dans la politique du Vorort ne venait pas précisément de lui. S'il a si fort insisté sur l'expulsion demandée, et ne nous a pas soutenus, c'est, à ce qu'il prétend, parce qu'avant même qu'on eût quitté la Diète, plusieurs députations même parmi des influentes s'étaient prononcées auprès de lui, et lui avaient annoncé qu'elles trouvaient la demande juste, qu'il fallait donc bien se garder de s'y refuser. Il paraît qu'on les avait travaillées, et que ce que l'on nous avait écrit ce printemps avait fait son effet, c'est-à-dire que certain Individu arrivait ses poches pleines d'écus, de rubans et de croix. Le Vorort avait donc conclu de là que, comme le fond de la chose n'était pas d'une importance majeure, il valait mieux céder et nous engager à céder, que d'engager une lutte qui dévoilerait de prime abord notre peu d'union. A ce sujet il a assuré qu'il savait positivement que l'on ne se désisterait pas de la demande, surtout relativement à notre ami C[om]te, que c'était celui qu'on avait presque uniquement en vue, les autres intéressant peu et n'ayant été englobés que pour mieux masquer.

[1] Napoléon.

Telle est l'explication qui nous a été donnée, et quand je parle du Vorort, vous comprendrez qu'il n'y a rien eu de direct ou d'officiel ; ceci s'expliquait avec quelques individus y tenant d'une manière particulière et influente, et ils ont tous parlé de même sans le moindre embarras, quoique pris au dépourvu. D'après cela, s'il y a quelque raison de se rassurer sur cette première autorité, vous conviendrez qu'on doit être d'autant plus alarmé sur le reste ; cette tentative qui a si facilement réussi doit avoir éclairé pour toutes celles qu'on voudra tenter, et on n'aura sûrement pas ignoré la cause du succès, quoiqu'on ait voulu la cacher. Cette explication n'a pas été la seule, nous n'avons pas cru devoir passer sous silence la scandaleuse lettre à R[aou]l R[ochett]e. On n'a pas hésité à convenir qu'elle était réelle, en même temps qu'on avait eu le plus grand tort de l'avoir écrite, et qu'on se l'était vivement reproché. La décision relative doit avoir été prise à la fin d'une séance très fatigante, on n'avait en quelque sorte qu'entrevu l'ouvrage, la chancel[leri]e fut chargée de répondre par une lettre honnête, elle alla beaucoup au delà du but dans tous les sens, le chef signa avec beaucoup d'autres choses sans trop examiner, et on n'y pensa plus.

Ce ne fut que lorsqu'on vit la pièce dans les papiers publics qu'on l'apprécia et qu'on sentit toute l'inconvenance ; et voilà encore, direz-vous sans doute comme moi, un autre avantage à la publicité ; quand on la craint, on y réfléchit à deux fois avant que de prendre une détermination. Au surplus on convient aussi que l'ouvrage renfermait beaucoup de mauvaises choses et même des faussetés. Il n'est pas moins vrai que la sottise a été faite, nous n'avons pris encore aucun parti ultérieur.

Quant aux pétitions qu'on devait faire courir, on assura n'en avoir pas ouï parler, et sans les révoquer trop en doute

vu les temps et la folie de beaucoup de gens, on ne les croyait pas dangereuses, heurtant trop l'opinion très générale qui les repousserait avec indignation. Sans avoir pu obtenir rien de probant, nous avons eu cependant quelques données qui font croire qu'il y a ou qu'il y a eu quelque réalité à cette pétition ; on nous a désigné un certain nombre d'individus qui doivent avoir signé, et les promoteurs tenant tous aux militaires que vous et nous avons en F[ran]ce, qui ont un centre très marquant, on peut croire que l'idée du rôle qu'ils joueraient, si le changement avait lieu, et de la Cour qu'ils faisaient par une telle démarche, quelle qu'en fût l'issue, peut très bien leur avoir suggéré celle de la pétition, à supposer même qu'elle ne leur ait pas été fournie d'ailleurs. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvions que surveiller de notre mieux, ce qui se borne à peu de chose, car je crois que nous devons nous garder de monter une machine aussi dispendieuse qu'une police telle qu'on l'a établie ailleurs ; outre son immoralité je craindrais qu'une fois mise en train on ne voulût plus s'en passer dans les temps ordinaires. Nous avons eu pendant quelque temps Fau[che]-Bo[rel] dans nos environs chez son gendre, il n'a cessé de courir le pays, s'accrochant même à nos campagnards, faisant voir les fameuses notes qu'il avait in extenso, et d'autres paperasses qui tendaient à inculper les Bernois et à divulguer tout ce qu'ils s'étaient permis contre nous en 1814 et 15. Il va sans doute ailleurs nous dénigrer de son mieux. Est-il possible que l'on accorde quelque confiance, ou même quelque influence à des êtres semblables, et qu'ils soient employés par un Prince aussi honnête et aussi moral que le Roi de P[russ]e ; il se titre dans ses cartes de consul g[énéra]l de Sa M[ajest]é P[russienn]e, etc.

J'ai vu une lettre de Mr Comte, de Bruxelles, il paraît fort content de son voyage jusque là, il a été bien reçu par-

tout, n'a été inquiété nulle part, on ne lui a demandé qu'une seule fois son passeport à l'entrée d'une place forte, on le lui rendit à l'instant. J'espère qu'il est heureusement arrivé à Londres, puisse-t-il y trouver d'amples dédommagements des persécutions qu'on lui a fait éprouver ! J'ai vu peu de Français moins Français que lui sous le rapport de la fermeté de caractère, de la réserve et de la grande modestie.

Vous pensez, Monsieur, qu'on a assez d'occupations en France pour nous oublier, ce serait fort bien s'il n'y avait pas là des subalternes qui n'ont autre chose à faire qu'à nous y tracasser, et qui profitent de tous les petits quarts d'heure que laissent aux chefs les grandes affaires pour obtenir une simple signature. D'ailleurs après le Roi [1], qui paraît pourtant aller et venir, en serons-nous mieux ? C'est plus que douteux, alors le gouv[ernemen]t occulte deviendra patent, et je ne vois pas trop ce que nous pourrions y gagner. De même quand il n'y aura plus d'opposition, qu'on pourra dormir sept ans, c'est-à-dire faire tout ce qu'on voudra sans contradiction, Dieu sait si nous ne serons pas un des jouets des relations de ces Messieurs. Ce ne sera pas, comme dans la fable du bon La Fontaine, le taureau vaincu qui viendra nous écraser dans nos pâturages, mais le taureau vainqueur. Ce que j'en dis..... n'est pas que je désespère, tant s'en faut ; seulement ne vois-je rien, dans ce qui se passe en [France de] rassurant pour nous ; mais déjà si souvent la bonne Providence nous a sauvés de crises autant et plus menaçantes, que je compte encore sur elle tout en pensant que de notre côté elle entend que nous nous aidions. Quant à Mrs les Anglais, j'avoue qu'après tout ce que j'en ai vu, je n'ai pas grande confiance en eux ; sans doute s'il s'agit maintenant de l'Amérique on les attaque sur leur élément, mais on leur

[1] Louis XVIII.

jettera quelque os à ronger pour qu'ils laissent faire, et ils laisseront faire.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Laus[ann]e le 30. 9. [18]23.

P. S. — J'oubliais de vous dire que l'Env[oy]é f[rançai]s doit avoir été désapprouvé pour le ton de sa note. On prétend qu'il manque de talents, en sorte qu'il ne sait jamais garder une juste mesure ; pour faire d'autant mieux sa cour il va toujours au-delà.

L'envoyé français, c'est le marquis de Moustiers, qui le 22 juillet 1823 a présenté ses lettres de créance en qualité de successeur de Talleyrand. Quant à l'étrange Fauche-Borel, ses aventureuses équipées sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler.

L'expression « on pourra dormir sept ans » est une claire allusion au rêve que caressait déjà le chef du gouvernement français Villèle d'avoir à sa dévotion une Chambre docile élue pour sept années ; son rêve devint plus tard une réalité par le vote, le 16 juin 1824, de la loi sur la septennalité.

Mais voici qu'entre en scène le colonel russe d'Horrer, qui retiendra un peu plus longtemps notre attention :

Le Colonel russe d'Horrer.

Monsieur Du Mont,
membre du Conseil représentatif etc.
Genève.

Monsieur,

La personne qui m'écrit de temps en temps ce qui se passe relativement à la Suisse à laquelle il prend un grand intérêt, et dont les avis se sont toujours assez vérifiés, me marque ce qui suit : « Il me revient de toutes parts que la crise de

la Suisse est passée, et je vois que l'on s'y conduit comme en étant convaincu. Mais plus j'observe, plus je me persuade qu'on se trompe, plus je crois que l'excès de condescendance qu'on a montrée encouragera à pousser plus loin la tentative. Il est vrai que Hal[ler] et sa bande ont fait quelques nouvelles instances, qu'ils ont fatigué les cabinets moins pressés que ces mess[ieu]rs, et qu'on a repoussé avec un air d'humeur. Il n'est pas moins vrai qu'il existe à Berne un Comité diplomatico Hall[erien], qui a des raisons de croire qu'il devient de plus en plus exclusivement maître du terrain en Suisse. Ce comité travaille surtout à exploiter les divisions religieuses : il veut à tout prix un prétexte pour faire entrer des troupes étrangères chez vous, et des troubles religieux en seraient un. Frib[our]g est à eux ; on travaille vivement les petits Cantons, il est vrai que les meneurs disent que là les progrès sont beaucoup trop lents. Le Comité a à Genève un chef d'espions et meneur d'intrigues sourdes très perfide et très habile nommé le Colonel russe d'Horrer. C'est lui qui agit pour la personne du curé cathol[ique] de Genève [1]. Mais il y a des choses que vous ne sauriez imaginer et dont je puis cependant vous garantir la vérité, etc.. etc ».

Dans ces choses doit être un voyage fait à Gen[ève], il y a quelque temps, par le Baron de Krud[ene]r par ordre de sa cour pour demander qu'on accordât à ce curé différentes choses qu'on lui avait méritoirement refusées. De plus des intrigues qui n'ont pas réussi pour faire remplacer le ministre d'Aut[rich]e Schraut par un personnage dans ce sens ; de semblables p[ou]r faire remplacer de Krud[ene]r qu'on croit qui réussiront; le tout afin que le corps diplo[matique] en Suisse, sauf l'anglais, marche tout dans le sens jésuite.

[1] Le célèbre curé Vuarin.

J'ai cru devoir vous faire part de ce qu'on me marque non seulement à cause de ce qui concerne Genève, mais surtout pour savoir si vous auriez en effet le C[olonel] d'Horrer sur lequel je puis vous donner des renseignements exacts, parce qu'il a séjourné une couple d'années ici, et m'avait été adressé par un ami qui ne se doutait guère de ce dont on accuse ce personnage, accusation qui ne laisse pas d'avoir quelque fondement. Il est chargé de l'éducation d'un jeune Torneison, paraît avoir été placé là par le fameux abbé Nicole, est un homme très instruit, mais d'une cagoterie digne du XIIme siècle, soit qu'il l'affecte soit qu'il soit de bonne foi, ce que je ne puis dire. Il est parent de D'Olry, l'envoyé bavarois à B[ern]e, réputé le chef du parti, il était toujours environné de prêtres ou de moines, nous avait déjà été dénoncé comme tenant à cette bande, et a quitté pour aller, disait-il, à Paris, où je le croyais. Il serait donc fort intéressant de savoir si, au lieu de s'y rendre, il serait réellement allé s'établir chez vous, auquel cas il serait bon d'aviser confidentiellement de ce que vous en apprenez pour qu'on agisse en conséquence ; je vous serais aussi fort obligé de me dire ce qui en est afin qu'à mon tour je puisse le faire connaître. Il n'a pas tenu à moi qu'on ne connût toutes ces intrigues dans des lieux très élevés, je ne sais si mes démarches auraient influé sur ce qui est dit plus haut ; mais dans cette supposition même je crois important de ne pas s'endormir, parce que vous voyez que ces gens ne cessent d'agir, et qu'il n'est pas rare qu'on accorde à l'importunité ce que l'on devrait refuser à la raison.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L[ausan]ne, le 18. 10. [18]23.

Quelques noms : en cette année 1823, le curé Vuarin écrivit de nombreuses lettres de plaintes au lieutenant de police Rigaud (voir Archives d'Etat). Un grand personnage intervint en sa faveur : le baron Paul de Krüdener, né le 31 janvier 1784, fils de la célèbre Madame de Krüdener, et pour lors chargé d'affaires de Russie en Suisse. (Voir à son sujet la *Vie de Mme de Krüdener* par Charles Eynard, vol. II. p. 365.)

Le baron Franz-Alban de Schraut fut ministre-résident d'Autriche auprès de la Diète de 1807 à 1825.

L'abbé Nicole, qui aurait placé d'Horrer à Genève, fut l'ami du duc de Richelieu, qu'il visita le jour de sa mort (*Mémoires* de la Comtesse de Boigne, vol. III p. 77).

L'envoyé bavarois, d'Olry, était parent de d'Horrer, avec lequel, nous allons le voir, il intrigua.

Enfin le seul diplomate « non jésuite » à Berne était l'envoyé anglais : en 1823, sir Ch. Rich. Vaughan succéda à M. de Whynn.

Venons-en au colonel russe d'Horrer. Monod s'inquiète de savoir s'il est venu intriguer à Genève. Intriguer à Genève ? Mais nos annales cantonales de 1823 sont remplies de ses faits et gestes ! Parcourez, aux archives d'Etat, la collection Girod (N° 50, 1823, pièces 3, 4 et 13) : ce sont des brochures sur l'enlèvement d'un élève du pensionnat Naville à Vernier. Ce jeune homme y avait été placé par son père, le Dr Martinengo, médecin de l'empereur de Perse ; attiré chez le curé Martin, de Vernier, pour assister au catéchisme, il fut enlevé par sa mère qui l'y attendait. D'où une vive polémique entre Naville, Martin... et d'Horrer qui avait pris la défense de Mme Martinengo et attaqué le père [1].

[1] *Réponse de M. le pasteur Naville à M. le colonel d'Horrer, chevalier de l'ordre de St. Wladimir, St. Louis et autres.* Vernier, 15 mai 1823. Genève, Imp. No 142, aux Barrières, 1823 (Brochure).

Dumont, donc, ne dut pas être étonné de ce que lui écrivait Monod au sujet du colonel russe. Celui-ci, au surplus, devait encore défrayer la chronique l'année suivante. Le 20 février 1824, dans une lettre particulière (archives de famille Rigaud conservées aux Archives de Genève) de Wattewille écrivit de Berne à Jean-Jacques Rigaud, pour lui signaler les agissements de d'Olry « qu'il serait si important de démasquer au moyen de preuves authentiques », « qui travaille la Suisse bien plus pour le compte d'autrui qu'au nom de sa Cour », et de « son complice Horrer ». Celui-ci a quitté Berne, où « il voyait tous les jours M. d'Olry » en octobre 1823, et « doit être à Paris ». De son côté le chargé d'affaires de Suisse à Paris, Schann, écrivit le 16 avril à Rigaud qu'il avait entendu parler d'Horrer comme d'un homme dont la correspondance contre la Suisse s'inspirait d'« autant de malveillance que de mauvaise foi ».

Si Schann envoie ces renseignements à Rigaud, c'est parce qu'un sérieux conflit s'est produit entre celui-ci et le noble Russe. On en trouve les traces dans les Archives Rigaud déjà citées (volume de la correspondance de J.-J. Rigaud de 1822 à 1824).

En date du 10 mars 1824, d'Horrer écrit de Paris pour protester véhémentement contre le fait que le lieutenant de police genevois aurait interrogé, sur son compte à lui, d'Horrer, l'abbé Schwertfeger : «Vous voulez savoir, Monsieur, si l'ancien précepteur de mes enfants a trempé dans mes *machinations* contre votre pays ». Rien de vrai dans tout cela, quoique, il le reconnaisse volontiers, il s'occupe de politique « sous la bannière du lys contre la Révolution », et ait « retrempé son épée dans le vil sang des soldats des Cortès ». Il demande à Rigaud : « Pourquoi, tandis que les étoiles du *Grand firmament* scintillaient sur l'étroit horizon de Genève, votre télescope allait-il m'épier sous les ombrages de Belle-

vue ? » Il rappelle qu'il s'est occupé de Madame Martinengo et qu'il vit à Paris heureux et tranquille, s'applaudissant d'être d'opinion monarchique. Il rit « des grimaces de la faction révolutionnaire qui voudrait qu'on l'appelât libérale », et déclare « ignoble et tyrannique » que Rigaud ait demandé à Schwertfeger les lettres de lui d'Horrer.

En bon Genevois, Rigaud lui répond le 18 mars que... sa dignité lui interdit de répondre ! Mais, le 26, d'Horrer réplique, réclame le procès-verbal de la séance, et menace — tout en déclarant que « ce n'est pas une menace » — de livrer à la presse des « Considérations sur la police de Genève » qu'il enverra à Paris, Vienne, Saint-Pétersbourg, Turin, ainsi qu'à tout le corps diplomatique en Suisse. Alors, en date du 5 avril, Rigaud s'explique : Schwertfeger, d'origine bernoise, a demandé sans droit à une banque le paiement d'une somme. Comme il était sans passeport régulier, on l'a interrogé sur ses antécédents, et l'on a ainsi appris qu'il avait été précepteur chez d'Horrer. Mais c'est tout : on ne l'a accusé d'aucune machination, et on ne lui a pas demandé la correspondance de son patron...

La presse intervient.

Or voici que, dès la fin de 1823, la presse expose, en abrégé, les idées de Monod sur la situation politique de la Suisse. Est-ce sur son intervention ? On put lire en effet, dans la *Gazette de Lausanne* du 11 novembre 1823, sous la rubrique « Suisse », la lettre que voici :

Au Rédacteur.

Vevey, le 7 nov^bre 1823.

Monsieur !

Un papier qui, dit-on, s'occupe beaucoup de nous pour nous montrer tout autres que nous ne sommes, m'est tombé

sous la main, et dans un article sur la Suisse il rapporte ce qui suit :

« Quant aux résultats des notes que les puissances ont remises le 21 août (au directoire), voici ce qu'on voit : Insensiblement les révolutionnaires ou partent ou en font du moins la démonstration. En les voyant se mettre ainsi en marche, on est frappé de leur nombre : jamais la révolution ne nous a paru si riche que depuis qu'elle plie bagage. Ce que je dis s'applique aux cantons de Vaud et de Genève principalement, c'est là que les révolutionnaires fourmillent, etc. »

Vous savez, comme tout le public, ce qui en est de cette affaire. Sur de nombreuses demandes d'expulsion qu'on dit avoir été faites à la Suisse, il s'est trouvé dans le canton de Vaud trois seuls individus auxquels elles s'appliquaient. De ces trois individus, deux sont des vieillards ex-conventionnels, établis à Lausanne, avec leur famille, depuis six à sept ans, sur l'autorisation expresse du ministre de la police de France, ou de la légation française en Suisse. Ces deux vieillards paraissent l'un et l'autre, par leur âge et leur santé, hors d'état de se mêler d'affaires publiques ; l'un entre autres doit avoir essuyé plus d'une attaque d'apoplexie.

Le troisième est le jurisconsulte Comte, que le papier en question nomme. Il s'était retiré, il y a trois ans, à Genève où il a des parents, pour ne pas subir une couple de mois de prison, auxquels il avait été condamné pour un délit correctionnel sur la presse. Appelé à donner provisoirement des leçons de droit à Lausanne, en attendant qu'une des chaires vacantes pût y être convenablement remplie, il y était à peine connu hors de son auditoire, tant il vivait dans la retraite ! On assure qu'ayant eu avis qu'on le suspectait, et ne voulant occasionner aucun embarras à un pays dont il n'avait qu'à se louer, il est parti de son chef sans avoir même reçu aucune injonction.

Je crois pouvoir dire qu'à Genève, depuis le 21 août, époque qu'on signale, personne n'a dû en partir en vertu de réclamations étrangères. Il en est de même, autant que j'ai pu le connaître, du reste de la Suisse.

Voilà donc, Monsieur, ce que c'est que ce pays *où les révolutionnaires fourmillent, où, en les voyant se mettre en marche, on est frappé de leur nombre : en sorte que jamais la révolution n'a paru si riche.* Les faits répondent ; on peut en dire en général de même de tous ceux qu'on nous a imputés : *ab uno disce omnes.*

Si vous jugez devoir publier ma lettre, je pourrais la faire suivre par une seconde qui, en montrant la véritable position de ce canton, mettrait en garde les hommes de bonne foi contre tout ce dont nous menacent quelques malveillants étrangers à la Suisse, ou aux sentiments dont tout vrai Suisse est pénétré.

J'ai l'honneur d'être, etc.

* * *

Dans sa livraison de janvier 1824, l'*Edimburgh Review,* celle-là même que dans une lettre (inédite) Miss Maria Edgeworth qualifie l'« *Edimburgh Review* de Dumont-Bentham », entre en lice. Est-ce sur l'intervention personnelle de notre publiciste genevois ? Dumont a-t-il cédé aux instances de Monod ? C'est probable sans être certain. Voici donc ce qu'apprit l'opinion publique de Grande-Bretagne (je traduis, page 486 du tome 39, un extrait d'un article intitulé *The Holly Alliance versus Spain,* by a Constitutionalist) :

« Il est naturel de s'enquérir si les Alliés vont arrêter net, ou au contraire développer leur système qui consiste à extirper les gouvernements libres partout où ils peuvent en trouver. Il est manifeste que, sur le continent européen, ils sont

déterminés à ne rien laisser subsister qui ressemble à une Constitution populaire ; et si nous, en Angleterre, nous ne sommes jusqu'ici pas ennuyés par leurs menaces, c'est uniquement parce que nous sommes placés hors de leurs atteintes.

« Les principaux objets de leur haine — haine causée par leurs craintes — ce sont les assemblées populaires et la presse libre. Partout où s'étend leur influence, ils se sont employés à détruire cette dernière. En Suisse, la presse libre a été supprimée sur leur intervention directe ; en Allemagne, où leur influence était plus immédiate, au lieu de l'exercer par la voie légale au moyen de la diète, ils menacèrent les Cours particulières du retrait de leurs ambassadeurs, et, les effrayant ainsi, les amenèrent à devenir les complices de leurs demandes tyranniques.

« Ils ne peuvent souffrir que des réfugiés, cherchant un asile contre les persécutions, demeurent dans des pays qui vivent dans la crainte de leur animadversion. La Suisse elle-même, renommée depuis si longtemps pour être l'asile des hommes libres exilés pour leurs opinions politiques ou religieuses, a été forcée d'expulser de son territoire de nombreux hommes de haut rang, de grande culture, de talents qui avaient donné ombrage au despotisme dans leur propre pays, provoquant ainsi leur expulsion ou cherchant la sécurité dans la fuite. »

L'opinion britannique ainsi avertie, la situation n'en devint pas meilleure : elle s'assombrit encore aux yeux d'Henri Monod, qui le 19 février 1824 écrivit à Etienne Dumont :

Monsieur Du Mont,
membre du Conseil Représentatif, etc.
Genève.

Lausanne, le 19 fév. [18]24.

Monsieur,

Rien ne paraît plus certain que les sinistres projets dont je vous parlai l'autre jour, j'en ai eu la confirmation de deux autres côtés ; il y a eu seulement cette différence qui ne laisse pas d'être importante, c'est que la menace, que *les Puissances feront si on ne fait pas,* paraît être mise en avant par les agents pour exciter les timides ou faire prononcer les indécis. On ne peut en effet supposer qu'elles prétendissent annuler un acte aussi solennellement garanti, uniquement parce que tel serait leur bon plaisir, — la conséquence d'un tel système pourrait être plus tôt ou plus tard fatale à l'une ou l'autre de ces Puiss[an]ces. Il n'est pas moins vrai que leurs agents travaillent dans le sens que je vous ai dit.

Le plan dans certaines têtes du pays voisin d'y ramener tout à l'ancien régime paraît s'être étendu sur le nôtre, un autre Cabinet doit y avoir donné la main, pour ce qui nous concerne, soit parce que la comparaison entre nous et ses peuples est d'un fâcheux effet, soit, et à ce que l'on croit, surtout parce qu'il croit avoir trouvé l'occasion de se venger de l'affront qu'il essuya en 1813, ayant été obligé alors de revenir des promesses faites à Berne. Quoi qu'il en soit des motifs, le fait existe, et non seulement le Comité jésuitico-politique composé, comme vous le savez, essentiellement de trois M[essieu]rs, travaille dans ce sens, mais encore von Salis [1], homme assez marquant tenant à l'Aut[riche], et qui

[1] Le comte Jean de Salis, du rameau de Bondo de la branche de Soglio, 1776-1855, fut envoyé à Vienne par le gouvernement des Grisons en 1800, et devint un des chefs du conservatisme suisse. Député à la Diète helvétique, président de la Ligue de la Maison-Dieu en 1817, il fut conseiller d'Etat et grand maître de la Cour des archiducs François IV et François V d'Autriche-Este-Modène.

en 1813 était du Comité de Waldshut qui nous bouleversa, a reparu, et parcourt la Suisse pour prendre langue et exciter. (Par parenthèse, il serait bon que vous vous informassiez s'il est ou a été dans votre ville, ce n'est pas notre Colonel, c'est un Jean de S[ali]s Soglio.)

On assure que le g[ouvernemen]t de B[ern]e a été tâté, jusqu'à présent il paraît sourd, dit-on ; je sais que les gens sages voient là un leurre, et une pomme de discorde jetée par gens qui ont des arrière-pensées et espèrent tirer parti de la discussion qu'ils auront excitée. Cependant le Comité paraît gagner du terrain, et comme ceci prend la tournure de ce qui eut lieu en 1813, il est impossible de rester sans inquiétude. D'un autre côté il importe sans doute que cette inquiétude n'entraîne pas à des démarches qui pourraient servir de prétexte. C'est ce que nous avons pensé ici.

Il nous a paru impossible que de but en blanc, ou même sur la demande de quelque gouvernement, à plus forte raison de quelques individus, on prétendît vouloir changer un ordre de choses reconnu, obtenu par des sacrifices, juré et marchant bien : pour le faire il faudrait un prétexte, ce prétexte semble ne pouvoir venir que de quelque plainte qu'on aurait à faire contre quelqu'un des nouveaux C[onseille]rs ; l'essentiel est donc que ceux-ci évitent tout ce qui pourrait donner lieu à cette plainte. Telle a été notre conclusion. En conséquence nous avons résolu de redoubler de vigilance dans notre intérieur pour prévenir tout désordre, et même toute manifestation trop saillante de principes maintenant réprouvés, d'être fort éveillés pour l'extérieur et de chercher, autant que possible, de nous tenir au courant, enfin d'aviser confidentiellement ceux qui ont des intérêts analogues de ce qui se passe, de ce que nous pensons et faisons, en les invitant à en faire autant, s'ils ne voient rien de mieux ; en ce dernier cas de nous dire ce qu'ils jugent préférable, et dans tous les

cas de nous faire part toujours très en particulier de ce qu'ils apprendraient, comme nous le ferons de notre côté.

Cette correspondance même ne se fait qu'entre particuliers sans que le g[ouvernemen]t s'en mêle. J'ai cru devoir, Monsieur, vous faire part de ceci, pensant que vous n'êtes pas vous-même sans intérêt dans cette affaire, ayant même été peut-être plus attaqué que nous pour vos principes démocratiques, etc. Il faut nécessairement louvoyer en attendant que l'orage soit passé, ajourner peut-être plusieurs discussions, fort innocentes et intéressantes, à d'autres temps.

Quoique ce que j'ai l'honneur de vous écrire doive sans doute rester fort secret, vous comprendrez que je n'entends pas néanmoins que surtout votre police n'en ait pas quelque connaissance, ne doutant pas, d'après ce que vous m'en avez dit, de la prudence avec laquelle elle agira. Il est peut-être étonnant qu'en parlant autant de secret, je finisse par déplorer que l'on ne fasse pas parler les papiers publics étrangers sur toutes ces infamies, il me semble que s'ils le faisaient avec la mesure nécessaire, ils nous rendraient un grand service, les papiers anglais surtout ; si vous en jugiez de même, et que vous eussiez besoin de plus de détails, je pourrais vous en donner.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

H. MONOD.

Séjour de Dumont en Angleterre. — Monod et les sectaires.

Au printemps 1824, Dumont partit pour l'Angleterre, où il séjourna d'avril à août. On peut être certain que, malgré les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter cinq ans plus tard, il plaida avec éloquence la cause de la Suisse auprès des notabilités britanniques. En tous cas, il sut faire taire, comme nous allons le voir, le grand quoti-

dien libéral le *Morning Chronicle* qui attaquait le gouvernement vaudois à propos des mesures prises contre les sectaires. Peu après son retour à Genève, il reçut une nouvelle lettre de Monod, la dernière de mon dossier :

Monsieur Dumont,
membre du conseil représentatif, etc.
Genève.

Lausanne, le 19. 7e [septembre] [18]24.

Monsieur,

C'est avec un grand plaisir que j'apprends votre heureux retour, et que j'ai lu l'intéressante lettre que vous avez eu la complaisance de m'écrire. Le Siècle dans lequel les Chefs de l'Etat vont s'instruire à l'école des philosophes semblerait revenu ; il n'y a que cette petite différence entre celui de Marc-Aurèle et celui-ci, c'est qu'au lieu de profiter de leurs leçons comme lui pour le bonheur des peuples, les chefs actuels ne les font tourner qu'à son asservissement. J'ai fait cette triste réflexion après être revenu de l'enchantement que m'a causé ce que vous me dites de ce cours d'économie suivi par les hommes les plus distingués de l'Angleterre. Ces Messieurs vont apprendre là la meilleure manière d'asseoir l'impôt et de faire naître les richesses, c'est-à-dire de procurer au gouvernement le plus d'argent possible en faisant crier aussi peu qu'il se pourra, et d'attirer dans leurs coffres les trésors du monde ; mais s'occupent-ils des moyens de répartir et de diviser ces richesses de manière à ce que le peuple puisse avoir le dimanche sa poule au pot, à ce que les journées de ces ouvriers qui vont s'instruire soient payées ce qu'elles valent ? et ne tiennent-ils pas au contraire à cette terrible concentration de la propriété qui mettra bientôt tout le sol de l'Angleterre entre les mains de quelques tyran-

neaux, et à cette taxe des journées qui maintient le manœuvre dans la misère ? A la vérité tous ces artisans qui viennent s'instruirent sont admirables, et semblent devoir par les talents qu'ils doivent acquérir établir une espèce de contrepoids à cette envahissante aristocratie ; mais tout ce mouvement qui m'éblouit fait un peu tourner ma vieille tête, je suis un peu comme dans un vaisseau poussé par le vent le plus violent ; le conduira-t-il au port, le brisera-t-il sur quelque rocher ? La suite, que je ne verrai pas, résoudra le problème.

En attendant j'aimerais me repaître de belles espérances, malheureusement ce qui se passe sous nos yeux n'est pas propre à les nourrir. Si ce que nous disent les papiers du rôle que jouent les Anglais dans les affaires de la Grèce est vrai, ce que nous voyons d'ailleurs de leur conduite plus qu'équivoque avec l'Amérique, tout cela révolte plus que n'attire l'étonnement, ou si l'on veut, l'admiration que laissent cette inconcevable activité et cette incomparable industrie. Il n'est pas moins vrai que nous ne devons sans doute pas dédaigner, tant s'en faut, l'intérêt que peut prendre à nous ce puissant peuple, quoique il ne faille pas trop compter sur ses secours ; mais ce n'est pas peu de choses que d'avoir l'approbation du grand nombre d'hommes de mérite qu'il renferme, c'est au moins d'assurer celle de la postérité : nous vous avons donc beaucoup d'obligation, Monsieur, d'avoir cherché à y rectifier les idées qu'on paraissait avoir prises sur notre intolérance et d'avoir fait taire le *Morning Chronicle*. On juge notre petit pays d'après ce qui peut se faire dans un grand Etat où le ressort du gouvernement doit être telle [sic] que l'opinion générale doive même fléchir devant sa volonté : ici, lorsque cette opinion se prononce surtout fortement, comme cela a toujours lieu dans les questions de religion, vouloir le heurter de front c'est risquer de

se compromettre, il faut donc avoir l'air de marcher d'accord pour chercher ensuite à la ramener.

Notre peuple composé tout autrement que le vôtre, essentiellement de campagnards, c'est-à-dire de gens simples, mais honnêtes, et tenant singulièrement à leurs habitudes, ont vu dans les nouveaux sectaires des gens qui voulaient changer leur religion, l'imprudent zèle de ces jeunes têtes qui les portait à s'introduire dans leur famille, à y endoctriner leurs femmes, leurs enfants, à les distraire souvent de leurs occupations, quelquefois même de leurs devoirs, les ont irrités au point d'ameuter des populations nombreuses impossibles à ramener au 1er moment par la force, difficiles à l'être par la persuasion, vu surtout que les autorités inférieures qui auraient été à portée de le faire ou n'y étaient pas propres par leurs talents ou marchaient peut-être trop elles-mêmes dans le sens du peuple. D'un autre côté la première cause du mal, les sectaires, loin de se rendre aux exhortations et de revenir à plus de modération, se sont aigris ou exaltés à une couple d'exceptions près. Il a donc bien fallu que l'autorité agît, l'a-t-elle fait dans la mesure convenable ? C'est une autre question.

Quant à moi je n'ai pas mis en doute qu'il ne fallût agir, je n'ai pas été parfaitement d'accord sur la manière, il serait trop long d'entrer dans cette difficile discussion. J'ai lieu de croire que tout serait fini, si on ne poussait pas du dehors. Dans le petit nombre de nos propagandistes, il n'y en a guère qu'un qui ait assez de ressources par lui-même pour exister avec sa famille ; les autres n'ont à peu près rien, et cependant vivent très bien, sont toujours en course, et non-seulement font ainsi assez de dépense, mais encore donnent de l'argent et c'est aussi là un moyen de prosélytisme. Il est plus que probable que cet argent vient d'Angleterre, et que ceux qui l'envoient n'ont dans le fond d'autre but que le

règne de l'Evangile. Malheureusement nos ennemis qui veillent, et n'ont pu réussir malgré toutes leurs tentatives à nous troubler, voyant ce côté faible, il n'est que trop probable qu'ils l'ont saisi ou le saisiront, car nous n'avons encore aucune donnée sûre à cet égard ; seulement nous savons qu'il existe un Comité en Suisse correspondant de la fameuse congrégation qui va régir la F[ran]ce, que ce Comité travaille, et qu'il y a été question de souffler nos sectaires.

On nous a assuré d'ailleurs qu'au Johanisberg [1] il avait été assez fortement question de la Suisse, que la F[ran]ce devait y avoir insisté sur un changement tendant à revenir au *statu ante,* que les autres puissances et même l'Aut[rich]e avaient rejeté la proposition. Ce qu'il y a de certain, c'est que le choix des agents nouveaux [2] ne doit pas nous plaire, et si, comme il est assez probable, les souverains sont assez disposés à nous laisser tranquilles, il y a cependant lieu de croire qu'il n'en est pas de même des sous-ordres, et que, ne fût-ce que pour s'occuper, ils susciteront de petites tracasseries, afin d'être en mesure d'agir plus efficacement à la première occasion qu'ils croiront favorable : ces Messieurs ne veulent pas se laisser oublier. On pourrait être tranquille sans doute, si l'on pouvait compter sur l'union ; il faudrait pour le faire ne pas connaître la Suisse, l'argent ou la vanité, voilà les mobiles.

Dans ce moment on fait à Bâle, en Argovie et dans les Grisons ce qu'on nous fit l'année passée, on leur demande l'expulsion ou même la livraison de certains professeurs [3].

[1] Le vignoble de Johannisberg était depuis 1819 propriété de Metternich.

[2] Remplacement déjà signalé de Talleyrand par Moustiers, et de Whynn par Vaughan.

[3] En 1824, la Prusse demanda l'extradition d'Adolf Follen, à Aarau, de Karl Follen, Wilhelm Snell et Wilhelm Wesselhöft, à Bâle, et de Karl Völker à Coire. Les pourparlers durèrent jusqu'en 1825 et se terminèrent par la fuite du 2e, du 4e et du 5e. *(Dictionnaire historique suisse).*

On vient, dit-on, de défendre la lithographie en Autriche, cela [ne va] guère avec vos artisans anglais s'occupant des sciences les plus relevées ; quelles dispositions en sens inverse ! Tout semble se préparer pour une nouvelle lutte ; [quel] en sera le terme, et serait-il vrai que les changements immenses que notre génération a vu s'opérer dans le monde moral ne sont que le commencement de ceux que verront celles qui suivent ? On m'a dit que vous deviez avoir laissé Mr Comte bien et content de son sort, j'en ai eu une grande joie, j'apprendrai avec un véritable plaisir ses succès, faisant un grand cas de son mérite.

Je serai bien charmé d'apprendre ce que vous aurez décidé pour vos prisons, et en général pour votre code correctionnel ou criminel sur lequel vous méditez aussi, je crois, des changements. Nous allons nous occuper des mêmes objets, dès que nous aurons terminé la grande affaire de notre procédure civile, ce qui, je pense, aura lieu cet automne.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très particuliers, et de ma considération la plus distinguée.

H. M[ONO]D.

Nous laissons l'excellent landamman vaudois se débrouiller de son mieux entre ses principes libéraux et ses devoirs de chef de gouvernement, nous réservons pour un autre chapitre l'étude des réformes pénales entreprises à Genève par Dumont, et nous concluons brièvement sur la question des fugitifs politiques en Suisse en 1824 :

Malgré leur bon vouloir à l'égard des réfugiés, les autorités helvétiques furent à cette époque impuissantes à leur assurer de façon prolongée l'asile qu'elles étaient disposées à leur accorder. La Suisse était trop faible encore pour résister ouvertement aux injonctions des grandes puissances. Les

blessures de la période révolutionnaire étaient à peine cicatrisées, et l'unité nationale était fragile. La diplomatie fédérale n'était pas encore née, et le canton-vorort, quel qu'il fût, n'avait pas les reins assez solides pour supporter le poids des responsabilités internationales. Il manquait surtout, à la Confédération, la confiance dans les destinées du pays sans laquelle les autorités les mieux intentionnées commettent facilement de petites lâchetés.

Le droit d'accorder asile aux réfugiés politiques est une revendication que la Suisse a toujours été fière de formuler. La mesure dans laquelle, de 1824 jusqu'à nos jours, elle a su faire respecter ce droit, est le plus sûr barème pour juger de la valeur de ses institutions au cours du siècle qui s'est écoulé depuis l'envoi des lettres confidentielles du landamman vaudois Henri Monod au publiciste genevois Etienne Dumont.

Jean MARTIN.